

eleves.html

Toutes les informations relatives à l'application ECECA sont en ligne sur le site de diffusion d'Orléans-Tours : diff.in.ac-orleans-tours.fr/diff/t3/

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Marc Huart

Annexe : Calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2019-2020

		Scrutin vendredi 11 octobre 2019	Scrutin samedi 12 octobre 2019
Réunion préalable à l'élection	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire		
Etablissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 20 septembre 2019 minuit	Samedi 21 septembre 2019 minuit
Dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 30 septembre 2019 minuit	Mardi 1er octobre 2019 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 2 octobre 2019 minuit	Jeudi 3 octobre 2019 minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	vendredi 4 octobre 2019 minuit	Samedi 5 octobre 2019 minuit
Tirage au sort 1er degré	Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats		
Contestations sur la validité des opérations électorales	1er degré : dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats. 2nd degré : dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats.		

Textes de référence

- premier degré : arrêté du 13 mai 1985 modifié ; circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée ;
- second degré : article R. 421-30 du Code de l'éducation ; circulaire du 30 août 1985 modifiée.